Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1926)

Heft: 68

Rubrik

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III
PARIS (8°)

BULLETIN MENSUEL

FEVRIER 1926

Le Numéro: 2 f. 50 (Français)
Abonnement: 25 f. (Français)

Numéro 68

Président d'Honneur: M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France

Président: M. J.-L. Courvoisier
Vice-Président: M. Auguste Duplan
Trésorier: M. Ch. Courvoisier-Berthoud
Secrétaire général: M. Maurice Trembley

Temps difficiles et sages conseils

A l'une des dernières séances de la Société d'Economie Nationale, M. Lucien Romier, président de cette société, a donné lecture d'une liste d'observations qui lui ont paru de nature à éclairer les producteurs, commerçants et financiers, dans les décisions qu'ils ont à prendre et la ligne de conduite qu'ils ont à tenir dans la période difficile que nous traversons tous.

Nous sommes certains que le plus grand nombre de nos lecteurs nous saura gré de reproduire ici les passages essentiels des sages avis de M. Lucien Romier:

L'inflation, outre ses conséquences néfastes dans le domaine social, entraîne pour les producteurs des difficultés sérieuses. La plus redoutable est sans doute la perte de substance, qui se traduit par une diminution progressive des fonds de roulement et par la difficulté de reconstituer dans des délais normaux le capital fixe. Une orientation économique fâcheuse a conduit des entréprises étrangères à chercher à sauvegarder leur capital en augmentant indéfiniment leurs moyens de production... Il en est résulté pendant la période ultérieure de stabilisation une aggravation du déséquilibre économique général, dont les conséquences les plus apparentes ont été le chômage et la crise de crédit.

Il importe avant tout de recommander aux

producteurs les plus larges amortissements possibles, ainsi qu'un contrôle périodique, à l'intérieur des entreprises, des bilans-papier par l'emploi périodique d'une comptabilisation-or. La question des amortissements est liée à celle de la constitution de réserves correspondant à un actif immédiatement mobilisable, réserves qui doivent être suffisamment importantes afin de maintenir intacte la capacité de production.

Les ventes à terme éloigné entraînent pour les entreprises des risques considérables. Un assouplissement des dispositions élgislatives et administratives permettant les couvertures en devises pour des contrats à long terme pourrait dans certains cas fournir une solution heurouge.

tion heureuse.

En ce qui concerne l'exportation, les vendeurs ont avantage à tenir compte des prix en vigueur à l'étranger, et à libeller leurs factures, autant que possible, dans la monnaie du pays où ils vendent, pourvu que cette monnaie soit saine.

Dans la crise actuelle, dont les solutions ont plutôt le caractère d'expédients..., on ne saurait trop mettre en garde les producteurs contre la tendance au moindre effort technique, que favorise l'inflation, pour les encourager, au contraire, à améliorer les méthodes de production, d'organisation commerciale et d'expansion.